

ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'article 130 bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que l'entreprise Dasnois SPRL doit procéder à la rénovation de la voirie à Ochamps, rue de Bertrix du 15 mai 2024 au 30 septembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de réguler au maximum la circulation sur les voiries en chantier ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'autorisation de réaliser les travaux de rénovation de la voirie de la rue de Bertrix du 15 mai 2024 au 30 septembre 2024.

Article 2 : La fermeture de la rue de Bertrix, du n°15 jusqu'au carrefour de la N89 à Bertrix, à l'exception des riverains, des services de secours et des services nécessaires (immondices, postes,...) et la limitation de vitesse fixée à 30km/h ;

Article 3 : La mise en place d'une déviation (voir plan ci-joint) ;

Article 4 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 5 : La signalisation qui n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 6 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

Le Directeur général ff,

M.D'ALMEIDA



La Bourgmestre,

A.LAFFUT



**Commune de
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be

